



Commission paritaire pour les employés des institutions de l'enseignement libre subventionné

2250220 Institutions de l'enseignement libre subventionné de la Communauté française et de la Communauté germanophone

Institutions de l'enseignement libre subventionné de la Communauté germanophone

Durée du travail

Date de signature	CCT N° d'enreg		Date de fin
21.06.1994	36.335	Protocole de convention collective de travail (internats)	-
13.04.1995	37.975	CCT concernant la durée du travail (internats)	-

Jours de vacances supplémentaires

Date de signature	CCT N° d'enreg		Date de fin
21.06.1994	36.336	CCT concernant les petits chômages, jours de repos, vacances annuelles et journées de repos compensatoires	-



Durée du travail :

Surveillants-éducateurs dans les internats: durée du travail hebdomadaire moyenne : 36 h

Autres fonctions: durée du travail hebdomadaire : 36 h

10 Jours fériés légaux (art.1 AR 18/04/1974) :

Jour de l'an (1/1),

Lundi de Pâques,

Fête du Travail (1/5),

Ascension,

Lundi de Pentecôte,

Fête nationale (21/7),

Assomption (15/8),

Toussaint (1/11),

Armistice (11/11),

Noël (25/12).

Jours de vacances supplémentaires:

Surveillants-éducateurs dans les internats:

Vacances annuelles, 24 jours ouvrables (y compris fête de la Communauté), et jours de compensation pour dépassement des 36 h/semaine: à prendre pendant les vacances scolaires, les congés de détente et aux jours que les internes ne sont pas présents.